

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019,
2. Compte rendu des décisions prises par le Président,
3. Compte rendu des délibérations prises par le Bureau,

Finances

4. Approbation des comptes de gestion dressés par Monsieur le trésorier public,
5. Comptes administratifs – budget principal et budgets annexes,
6. Affectation de résultats,
7. Débat des orientations budgétaires 2019,

Etude Centre aquatique intercommunal :

8. Proposition de constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique,

Habitat

9. Mission de suivi et d'animation de l'OPAH – proposition de choix par la commission d'appel d'offres,
10. Proposition de convention maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes Neste Barousse,

Urbanisme

11. Arrêt de la carte communale de GOURGUE,

Office de tourisme

12. Régie Office de Tourisme : création d'un point de vente à Lannemezan,

Développement durable

13. Proposition de convention cadre avec l'association MNE,
14. Bilan action CEE et programmation 2019 CEP,
15. Avenant à la convention passée avec la CCNB : « Projet Applications Spatiales eForêt ».

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019

A l'unanimité des voix, le conseil communautaire adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 25 janvier 2019.

2. Compte rendu des décisions prises par le Président

Conformément à la délibération n°2017/06, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par délégation (article 5210-10 du CGCT).

Numéro	Objet
D2018/29	Office de Tourisme Impression de brochures « Journées groupe » par Côté Numérique pour un coût HT de 645 €.
D2019/01	Tourisme Boutiques Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide Achat de livres, minéraux, bijoux et divers objets auprès de Comptoir du livre, Lo Diffusion, Mineral Est et CEDATEC aux coûts respectifs suivants : 837.81 €, 684.77 €, 2 712 € et 573.31 €
D2019/02	Tourisme Boutiques Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide Achat de divers objets souvenirs auprès de Co Nature Planet ApS, Antiqua Périgord et Quotation aux coûts TTC respectifs suivants : 1 730.10 €, 348 € et 711.28 €.
D2019/03	Tourisme Boutique du Gouffre d'Esparros Achat de signalétiques et de médailles souvenirs auprès de Bsigns Enseignes et Fonderie Saint Luc pour la boutique du Gouffre d'Esparros aux montants TTC respectifs suivants : 636 € et 619.20 €.

3. Compte rendu des délibérations prises en bureau

Conformément à la délibération n°2017/07, Monsieur le Président rend compte des délibérations prises par délégation (article 5211-10 du CGCT).

N° délibération	Date	Objet
B2019/014	11/03/2019	Electrification rurale - Programme 2017 d'extension « Création d'un PSSA pour alimenter le TJ du nouveau bâtiment de l'ADAPEI » commune de Montastruc - Participation de la commune de Montastruc (Fonds de concours de 1 931.67€)
B2019/015		Electrification rurale - Programme 2017 « FACE – Sécurisation en T70 du P10 Mouras » commune de Galan - Participation de la commune de Galan (Fonds de concours de 729.74€)

Finances :

4. Approbation des comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Public de Lannemezan :

Monsieur le Président propose d'adopter le compte de gestion 2018 du budget principal et des 4 budgets annexes. Ils ont été établis par le Trésorier et correspondent en tout point aux comptes administratifs 2018 correspondants.

	RESULTATS DE CLOTURE
I. BUDGET PRINCIPAL	
Budget principal CCPL	
Fonctionnement	1 222 027.98 €
Investissement	-452 749.42 €
TOTAL	769 278,56 €
SPANC	
Fonctionnement	49 626.25 €
Investissement	258.25 €
TOTAL	49 884.50 €
Office de Tourisme	
Fonctionnement	1 123.09 €
TOTAL	1 123,09 €
Produits grotte et gouffre	
Fonctionnement	16 754.53 €
Investissement	-14 521.91 €
TOTAL	2 232.62 €
Transports	
Fonctionnement	74 333.48 €
Investissement	-6 023.30 €
TOTAL	68 310,18 €

A l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2018 du budget principal.

A l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe Produits grotte et gouffre.

A l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC.

A l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe Office de tourisme.

A l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe transports.

5. Comptes administratifs – budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L.5211-41-3 du CGCT, il revient à l'organe délibérant du nouvel ECPI d'adopter les comptes administratifs.

5.1.1 : Budget principal

Le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	8 519 890	6 783 680.13	2 186 581	1 104 235.78
Recettes de l'exercice	8 519 890	8 005 708.11	2 186 581	651 486.36
Résultats de l'exercice		1 222 027.98		-452 749.42

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur le Président propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget principal.

5.1.2 : Budget annexe SPANC

Le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	273 253	168 595.72	27 477	1 574.35
Recettes de l'exercice	273 253	218 221.97	27 477	1 832.60
Résultats de l'exercice		49 626.25		258.25

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC.

Monsieur le Président propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe SPANC.

5.1.3 : Budget annexe Office de Tourisme

Le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	251 500	202 539.83
Recettes de l'exercice	251 500	203 662.92
Résultats de l'exercice		1 123.09

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Office de tourisme.

Monsieur le Président propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe Office de tourisme et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe Office de tourisme.

5.1.4 : Budget annexe Produits Grotte et Gouffre

Le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	322 669	276 436.03	64 044	60 775.92
Recettes de l'exercice	322 669	293 190.56	64 044	46 254.01
Résultats de l'exercice		16 754.53		-14 521.91

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre.

Monsieur le Président propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre.

5.1.5 : Budget annexe Transports

Le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	173 500	81 897.22	110 752	86 775.30
Recettes de l'exercice	173 500	156 230.70	110 752	80 752.00
Résultats de l'exercice		74 333.48		-6 023.30

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Transports.

Monsieur le Président propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe Transports et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe Transports.

6. Affectation des résultats

6.1. Budget Principal

Les résultats de l'exercice 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2018	426 964.83 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	795 063.15 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	1 222 027.98 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2018	-239 419.39 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	-213 330.03 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2019	-452 749.42 €

Restes à réaliser en dépenses	-684 239.00 €
Restes à réaliser en recettes	625 903.00 €

Solde des restes à réaliser -58 336.00 €

Résultat cumulé avec restes à réaliser -511 085.42 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	511 085.42 €
Supplément disponible	710 942.56 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	710 942.56 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

Proposition d'inscriptions au budget 2019:

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	452 749.42
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce</i>)	511 085.42
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	710 942.56
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
Restes à réaliser en dépenses	684 239.00
Restes à réaliser en recettes	625 903.00

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2018 du budget principal ci-dessus.

6.2. Budget Annexe SPANC

Les résultats de l'exercice 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2018	-23 176.03 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	72 802.28 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé à affecter</u>	49 626.25 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2018	1 832.60 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	-1 574.35 €
<u>Résultat d'investissement cumulé à reprendre</u>	258.25 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	0.00 €
Supplément disponible	49 626.25 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	49 626.25 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

Proposition d'inscriptions au budget 2019:

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	258.35
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce</i>)	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	49 626.25
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2018 du budget annexe SPANC ci-dessus.

6.3. Budget Annexe Office de Tourisme

Les résultats de l'exercice 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2018	987.99 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	135.10 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé à affecter</u>	1 123.09 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2018	0 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	0 €
<u>Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2019</u>	0 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	0.00 €
Supplément disponible	1 123.09 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	1 123.09 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

Proposition d'inscriptions au budget 2019:

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce</i>	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 123.09
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2018 du budget annexe Office de tourisme ci-dessus.

6.4. Budget Annexe Produits Grotte et Gouffre

Les résultats de l'exercice 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2018	15 675.56 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	1 078.97 €
<u>Résultat de fonctionnement cumulé à affecter</u>	16 754.53 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2018	22 721.10 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	- 37 243.01 €

Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2019	- 14 521.91 €
Restes à réaliser en dépenses	-880.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €

Solde des restes à réaliser	-880.00 €
Résultat cumulé avec restes à réaliser	-15 401.91 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	15 401.91 €
Supplément disponible	1 352.62 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	1 352.62 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

Proposition d'inscriptions au budget 2019:

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	14 521.91
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce</i>)	15 401.91
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 352.62
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Restes à réaliser en dépenses	880.00
Restes à réaliser en recettes	0.00

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2018 du budget annexe Produits grotte et gouffre ci-dessus.

6.5. Budget Annexe Transport

Les résultats de l'exercice 2018 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2018	14 333.45 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	60 000.03 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	74 333.48 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2018	-75 784.39 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2017	69 761.09 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2019	-6 023.30 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	0.00 €
Supplément disponible	68 310.18 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	68 310.18 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2019 :

Proposition d'inscriptions au budget 2019:

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	6 023.30
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce</i>	6 023.30
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	68 310.18
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2018 du budget annexe Transports ci-dessus.

7. Orientations budgétaires 2019 :

Monsieur le Président rappelle qu'un débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (73 votants) :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier le Rapport d'orientations budgétaires, après adoption de la présente délibération, en préfecture des Hautes-Pyrénées,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier le Rapport d'orientations budgétaires, après adoption de la présente délibération, aux communes membres de la communauté de communes,
- de signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

8. Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour l'étude de faisabilité d'un centre aquatique intercommunal

Le Bureau propose la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour l'étude de faisabilité d'un centre aquatique intercommunal avec les rôles et la composition suivants :

Comité de pilotage :

Le comité de pilotage prend connaissance des propositions formulées par le bureau d'études, rend compte et soumet des propositions au conseil de communauté.

Il se composerait des membres suivants :

Président de la CCPL	Bernard PLANO
1 ^{er} vice-président de la CCPL et président du PETR	Henri FORGUES
Vice-Président en charge des finances	François DABEZIES
Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire	Catherine CORREGÉ
Vice-présidente en charge du tourisme	Elisabeth DUCUING
Vice-Président en charge des travaux	Roger LACOME

Vice-Président en charge du développement durable	Alain DUCASSE
1 membre de la commission finances	A déterminer au sein de la commission
1 membre de la commission aménagement du territoire	A déterminer au sein de la commission
1 membre de la commission développement durable	A déterminer au sein de la commission

Comité technique paritaire :

Instance de concertation, il apporte des éléments de réflexion au projet, restitue les besoins, propositions et attentes liées aux besoins exprimés par les acteurs institutionnels, la société civile, les utilisateurs actuels et potentiels et les représentants associatifs.

Il se composerait des membres suivants :

Membres du comité de pilotage :

Président de la CCPL	Bernard PLANO
1 ^{er} vice-président de la CCPL et président du PETR	Henri FORGUES
Vice-Président en charge des finances	François DABEZIES
Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire	Catherine CORREGE
Vice-présidente en charge du tourisme	Elisabeth DUCUING
Vice-Président en charge des travaux	Roger LACOME
Vice-Président en charge du développement durable	Alain DUCASSE
1 membre de la commission finances	A déterminer
1 membre de la commission aménagement du territoire	A déterminer
1 membre de la commission développement durable	A déterminer

Membres extérieurs :

Représentant de l'Etat
Représentante des services gestionnaires de la piscine de Lannemezan
Représentant de l'éducation nationale
Représentant des associations sportives de natation
Représentant des centres des secours
Représentante association natation/ludique
Représentants des centres de loisirs de Lannemezan, La Barthe de Neste et Capvern
Représentant du corps médical et santé
Représentant des clubs du 3 ^{ème} âge
Représentant DDSCPP
Représentant office départemental des sports des Hautes Pyrénées et CD 65
Représentant HPTE
Représentant handisport
Représentant région Occitanie
Représentant fédération française de natation

Le conseil communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (73 votants : 70 pour et 3 contre : Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN et Monique KATZ) :

- De valider la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour l'étude sur le centre aquatique intercommunal,

- De donner une suite favorable à la proposition du bureau pour la composition de ces instances.

Habitat

9. Mission de suivi et d'animation de l'OPAH – Attribution du marché public

Un marché public a été lancé pour la mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan et de Neste Barousse (soit un total de 100 communes), sur la base des objectifs qualitatifs et quantitatifs prévisionnels préalablement fixés avec l'ANAH et le département des Hautes-Pyrénées.

Après appel d'offre ouvert, la Commission d'Appel d'Offres a constaté que deux plis avaient été remis (SOLIHA et ALTAIR) et a proposé de retenir la proposition du bureau d'études SOLIHA pour un montant global estimatif sur 5 ans de 334 740 € (chiffre porté sur le DQE valant BPU).

La Commission d'Appel d'Offres a considéré qu'il s'agissait de l'offre la mieux-disante par application du critère prix et du critère valeur technique.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'attribuer au bureau d'études SOLIHA le marché public de suivi et d'animation de l'OPAH sur le territoire des communautés de communes du Plateau de Lannemezan et de Neste Barousse pour une durée de 3 ans, reconductible expressément dans la limite de deux périodes d'une année, aux conditions financières portées sur le bordereau de prix unitaires, joint à la délibération,

- D'autoriser Monsieur le Président à notifier le marché public correspondant au bureau d'études SOLIHA et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

10. Proposition de convention maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes Neste Barousse :

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPAH sur les deux communautés de communes.

Suite aux préconisations de l'ANAH et autres co-financeurs intervenant sur ce sujet, et dans une logique financière, il a été proposé de conduire une seule opération sur la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et sur la Communauté de Communes Neste Barousse.

Il est proposé de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'animation de cette opération.

La répartition des coûts entre les deux Communautés de Communes serait organisée de la façon suivante :

CCPL : 70% de la part fixe

CCNB : 30% de la part fixe

Chaque contractant prendrait en charge la totalité de la part variable lui incombant.

La Communauté de Communes Neste Barousse participerait aux frais de secrétariat à hauteur de 1 000 € (mille euros) par an.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le programme d'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec la communauté de communes Neste Barousse,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes Neste Barousse dont il a donné lecture et qui est annexée à la délibération,

- Charge Monsieur le Président de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes Neste Barousse et à signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Urbanisme

11. Arrêt de la carte communale de GOURGUE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été élaboré, à quelle étape de procédure il se situe, et présente ledit projet.

Monsieur le président indique que le projet de carte communale étant achevé, il convient, maintenant de l'arrêter puis de solliciter pour avis la Chambre d'Agriculture, la Préfète au titre de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), avant mise à l'enquête publique. Il précise que le conseil municipal de Gourgue a délibéré favorablement sur le projet le 30 septembre 2018.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L160-1 et L161-2 et suivants et R161-1 et suivants ;

Vu l'article L 112-3 du Code Rural ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2012 prescrivant l'élaboration de la carte communale ;

Vu le projet de carte communale ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées au titre de la CDPENAF et au Président de la Chambre d'Agriculture avant mise à l'enquête publique, et que le projet est dispensé d'évaluation environnementale par décision rendue au titre de l'autorité environnementale le 17 décembre 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

1 - d'arrêter le projet de la carte communale de Gourgue tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 - de soumettre pour avis le projet d'élaboration de la carte communale à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées au titre de la CDPENAF et au Président de la Chambre d'Agriculture,

La délibération et le projet d'élaboration de la carte communale annexé à cette dernière seront transmis à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Office de tourisme

12. Régie Office de Tourisme : création d'un point de vente à Lannemezan

Un point de vente de cartes postales, topos guides... existe déjà sur les Offices de Tourisme de Capvern et de La Barthe de Neste.

Il est proposé d'étendre ce point de vente à l'Office de Tourisme de Lannemezan.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'élargir à l'office de tourisme de Lannemezan un point de vente tel qu'il existe sur les autres points de vente de l'office de tourisme, conformément aux dispositions de la régie de recettes constituée ;**
- **de notifier cette décision à Monsieur le trésorier public de Lannemezan.**

Développement durable

13. Proposition de convention cadre avec l'association MNE

La CCPL, dans le cadre de sa politique développement durable, souhaite mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable et de l'environnement à direction du public scolaire, des citoyens et des élus du territoire.

La MNE, dans le cadre de son projet, mène des actions de sensibilisation, d'information et de formation pour le plus grand nombre.

La CCPL et la MNE 65 souhaitent mener conjointement des actions mettant en synergie des acteurs du territoire, des actions de sensibilisation et d'information dans le cadre de l'intérêt général.

Monsieur le Président donne lecture d'une convention cadre qui serait conclue pour une durée de trois années avec un projet de plan d'actions 2019 bâti par la commission développement durable.

Les thématiques suivantes seraient abordées en 2019 :

- Alimentation durable,
- Environnement et énergies,
- Economie et santé, environnement.

Le coût annuel de ces actions pédagogiques et de sensibilisation serait de 3 340 euros en 2019.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention cadre de partenariat pour une durée de trois années avec l'association Maison de la Nature et de l'environnement 65, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable ;**
- **de valider le plan d'actions 2019 ainsi que le coût associé de 3 340 €,**
- **de signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

15. Avenant à la convention passée avec la CCNB : « Projet Applications Spatiales eForêt »

La CCPL et la CC Neste Barousse sont partenaires sur l'action E-Forêt et le projet bois d'Occitanie pour lequel la CC Neste Barousse est chef de file a été engagé suivant les modalités fixées par convention du 21 avril 2016.

Ce projet a pour principales ambitions de permettre le développement des filières bois à l'aide de technologies numériques innovantes et de réunir un écosystème regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels, académiques et professionnels du territoire.

Il est prévu qu'une application spatiale dénommée E-Forêt soit développée. A terme, l'objectif est de mettre en place une plateforme de gestion « automatisée » de la ressource bois pour faciliter la mise sur le marché de la ressource forestière (principalement la ressource privée non mobilisée actuellement) en réduisant le coût de la prospection, d'évaluation et d'exploitation de la ressource bois, grâce à la mutualisation des travaux et à l'automatisation.

L'objectif est aussi de proposer un tarif satisfaisant pour les vendeurs et les acheteurs, de garantir un approvisionnement aux industriels de la filière bois afin qu'ils s'installent sur le territoire, de garantir une gestion optimale des forêts et de garantir l'adéquation de l'industriel utilisateur du bois avec le projet de Territoire mené.

Le coût prévisionnel de la phase d'expérimentation de l'action E-Forêt avait été initialement fixé à 315 000 € HT.

Pour amorcer l'opération, une première phase d'expérimentation a été engagée pour un montant de 148 000 € (dont 104 000 € de dépenses externes) et un dossier de financement a été déposé au Conseil Régional et au Feader. Chaque partenaire s'est engagé à contribuer financièrement sur la moitié des dépenses éligibles.

Dans la continuité de la phase 1, afin d'être en cohérence avec de développement du projet et en phase avec les attentes exprimées par les différents acteurs de la filière bois, la CCPL a répondu à l'appel à projet européen SUDOE.

L'objectif principal sera de développer, tester et valider un modèle intégral de gestion du marché de la biomasse en "court-circuit" capable de s'étendre à la grande majorité des territoires à patrimoine forestier de SUDOE.

Le projet contribuera à améliorer les méthodes de gestion des masses forestières de l'espace SUDOE, en les adaptant aux besoins et aux exigences du marché local de la biomasse à des fins énergétiques.

Le plan de financement suivant vient se substituer au précédent :

BOIS D'OCCITANIE			TOTAL	
Dépenses	%	coût	CCNB	CCPL
Prestations de services (SIG 24k€, Etudes/Données terrains 41 k€, Communication et Juridique 39 k€)	70%	104 000 €	52 000 €	52 000 €
			dont 11 000 € de SIG + 41 000 € de données terrains	dont 13 000 € de SIG et 39 000 € de communication + juridique
Salaires animation	30%	44 000 €	22 000 €	22 000 €
TOTAL	100%	148 000 €	74 000 €	74 000 €
Recettes	%			
FEADER 2017	53%	78 440 €	39 220 €	39 220 €
REGION 2017	17%	25 160 €	12 580 €	12 580 €
Autofinancement	30%	44 400 €	22 200 €	22 200 €
TOTAL	100%	148 000 €	74 000 €	74 000 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention passée le 21 avril 2016 entre la Communauté de Communes Neste Baronnies et la Communauté de Communes de Saint Laurent de Neste (actuellement CC Neste Barousse) pour modifier le plan de financement initialement prévu et prolonger la durée d'engagement,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et à signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Dossiers supplémentaires présentés au conseil :

Monsieur le Président propose de délibérer sur les dossiers suivants non-inscrits à l'ordre du jour. Le conseil approuve à l'unanimité des voix.

Budget principal - Ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Le bâtiment de Sarlabous a fait l'objet d'un cambriolage dans la nuit du vendredi 15 mars dernier avec un préjudice important pour la communauté de communes. Quasiment tous les engins affectés à l'entretien des espaces verts et à l'entretien des bâtiments ont été dérobés, avec un préjudice estimé entre 60 000 et 80 000 euros. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et les déclarations ont été faites aux assurances.

A la veille de la saison printanière, le service technique ne dispose plus d'engins pour accomplir ses missions d'entretien des espaces verts et d'intervention sur bâtiments.

Il est sollicité d'ouvrir des crédits par anticipation en section d'investissement au chapitre 21, article 21758, à hauteur d'un montant de 50 000 euros,

Il est proposé, après état des lieux et définition des besoins impérieux, de solliciter des devis rapidement, d'en référer à la commission d'appel d'offres pour décision par le bureau du 4 avril prochain.

Monsieur le Président propose d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2019.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2019, au chapitre 21 et article 21758, à hauteur d'un montant de 50 000 €,**
- **et dit que les crédits ainsi ouverts seront repris au budget primitif principal 2019.**

Adoption des statuts du PETR suite au transfert de compétence GEMAPI sur le bassin versant Neste

Monsieur le Président indique à l'assemblée que par délibération du 4 février 2019, le comité syndical du PETR du Pays des Nestes a approuvé une modification statutaire visant à intégrer dans son objet l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Neste, d'ajouter la création d'une commission GEMAPI Neste, de modifier la composition du comité syndical (les conseillers départementaux du PETR du Pays des Nestes pourront participer au comité syndical sans droit de vote ainsi que le calcul de la contribution financière au fonctionnement de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2018/266, le conseil communautaire a approuvé le transfert de compétence GEMAPI au PETR du Pays des Nestes pour le bassin versant de la Neste et invite le conseil communautaire à délibérer sur la modification statutaire adoptée par le comité syndical du PETR le 4 février 2019 ainsi que le projet de statuts reprenant l'ensemble de ces modifications,

Ouï l'exposé,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du PETR du Pays des Nestes le 04 février 2019,**
- **Le projet de statuts consolidés joint à la délibération.**

Etude pour caractériser le volume de bois de hêtre disponible sur la chaîne pyrénéenne - Demande de subvention à la Région Occitanie

Dans le cadre de l'implantation d'un industriel pour la valorisation du hêtre pyrénéen, la CCPL a mené de nombreuses démarches pour réussir à sécuriser l'approvisionnement.

Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées avec les fournisseurs de bois au niveau local (ONF, COFOR, SEBSO, Alliance, etc.).

A ce stade, une étude complémentaire serait nécessaire pour avoir des informations sur l'état du hêtre pyrénéen et pouvoir garantir cet approvisionnement. Pour accompagner la CCPL dans cette étude, il est proposé de faire appel à l'IGN avec les données de l'IFN (Inventaire Forestier National).

Les éléments attendus seraient les suivants : Volume, Qualité, Type de propriété, Accessibilité, Pente, Distance débardage, Portance terrain, Etc.

Il est proposé de solliciter une subvention à la Région sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Etude IGN	12 200 €	Conseil Régional (50 %)	6 100 €
		Autofinancement CCPL (50%)	6 100 €
Total	12 200 €	Total	12 200 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec l'IGN pour caractériser le volume de bois de hêtre disponible sur la chaîne pyrénéenne à hauteur d'un montant de 12 200 € HT, ainsi que tous documents afférents.**
- **De solliciter une subvention d'un montant de 6 100 € à la Région Occitanie.**

Mise en sécurité et aux normes du patrimoine communautaire – Demandes de subvention

Monsieur le vice-président en charge des travaux présente l'opération de travaux suivante : Mise en sécurité, mise aux normes et accessibilité du patrimoine communautaire.

Pour financer cette opération, Monsieur le vice-président propose de solliciter des subventions auprès du Département dans le cadre du FAR et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 afin d'obtenir une subvention au taux maximum, pour la réalisation des travaux de mise en sécurité, de mise aux normes et d'accessibilité du patrimoine communautaire.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Département dans le cadre du FAR 2019 afin d'obtenir une subvention au taux maximum, pour la réalisation des travaux de mise en sécurité, de mise aux normes et d'accessibilité du patrimoine communautaire.**